

Enquête sur l'acceptation des espèces auprès d'un échantillon d'entreprises



Au printemps 2024, la Banque nationale suisse (BNS) a mené une enquête sur l'acceptation des espèces auprès d'un échantillon de fournisseurs de biens et services de consommation courante. Dans la liste des établissements interrogés figuraient entre autres des entreprises de la grande distribution, des sociétés de transports publics, des restaurants, des hôtels, des prestataires de services (par exemple des coiffeurs et des dentistes) ainsi que des espaces culturels et des salles de spectacle. Quelque 770 établissements ont participé à cette enquête.

L'enquête a permis de tirer les conclusions suivantes:

- Les entreprises interrogées continuent de considérer que les espèces sont importantes. Elles expliquent qu'elles les acceptent pour répondre au souhait de leur clientèle, parce que ce moyen de paiement résiste aux crises et qu'il représente une alternative bon marché aux moyens de paiement sans numéraire.
- Admises par 98% des entreprises interrogées, les espèces constituent le moyen de paiement le plus accepté. Un grand nombre d'entreprises de transports publics envisagent cependant de limiter l'acceptation du numéraire au cours des prochaines années, notamment en raison des coûts et des efforts requis pour le retour des espèces excédentaires.

- Des entreprises indiquent que les services fournis par les banques et les convoyeurs de fonds sont trop chers et qu'il n'y a pas suffisamment de guichets et de distributeurs automatiques. Elles jugent par ailleurs que l'offre de services est limitée à certains endroits. Il n'est, par exemple, pas possible d'effectuer des versements partout.

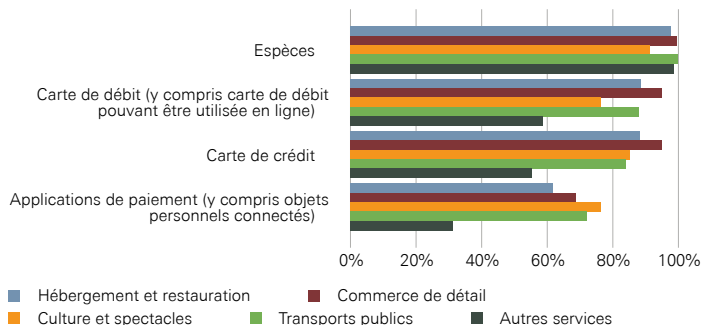
La BNS conclut sur la base des réponses obtenues que les souhaits des entreprises doivent être pris en compte par tous les acteurs impliqués dans la circulation du numéraire, à savoir les banques, la Poste, les entreprises de transport et de tri de numéraire et la BNS elle-même. L'infrastructure notamment doit être configurée de manière à garantir l'accessibilité des prestations en numéraire ainsi que leur efficacité en termes de coûts. C'est uniquement de cette manière qu'une large acceptation des espèces pourra être maintenue à l'avenir.

Les espèces sont le moyen de paiement le plus accepté dans les branches de la consommation courante. Pratiquement toutes les entreprises du commerce de détail et les sociétés de transports publics acceptent des espèces.

De nombreuses branches jugent très satisfaisants l'approvisionnement en numéraire et le retour des espèces. Les entreprises de transport public en particulier ont cependant des réticences concernant les coûts et les efforts requis par le retour des espèces.

ACCEPTATION DES MOYENS DE PAIEMENT

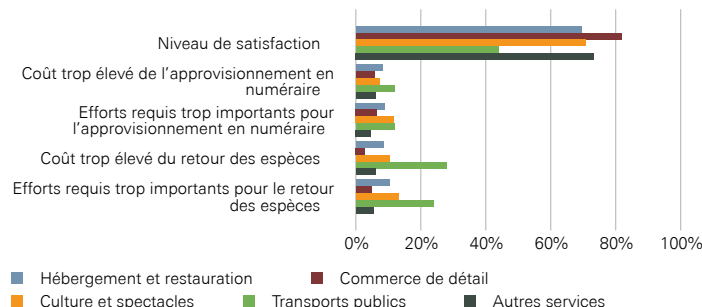
Base: 768 entreprises, plusieurs réponses possibles



Quels sont les moyens de paiement acceptés par votre entreprise?

SATISFACTION CONCERNANT L'APPROVISIONNEMENT EN NUMÉRAIRE ET LE RETOUR DES ESPÈCES

Base: 768 entreprises, plusieurs réponses possibles

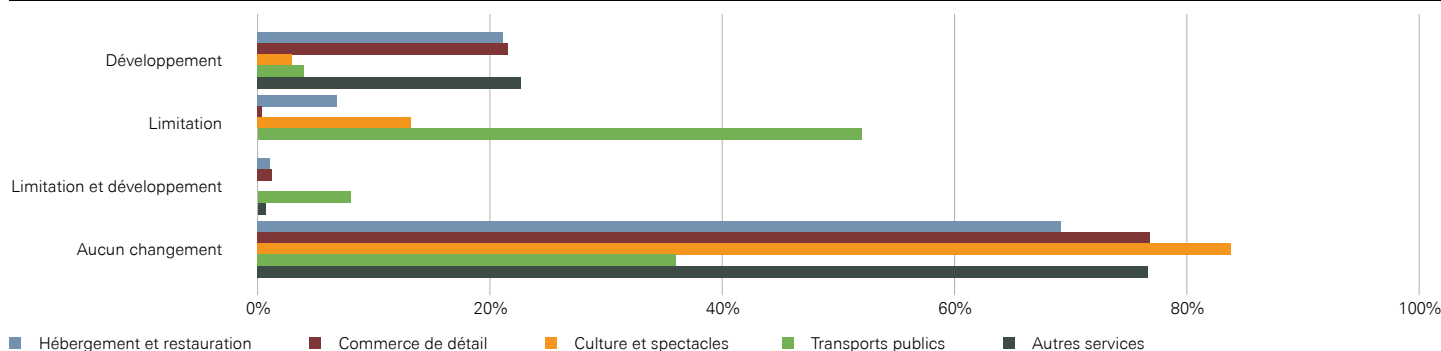


Votre entreprise est-elle satisfaite des possibilités d'approvisionnement en numéraire et des canaux de retour des espèces excédentaires?

Un cinquième des entreprises d'hébergement et de restauration et du commerce de détail prévoient de continuer à développer l'acceptation des espèces au cours des prochaines années. À l'inverse, la moitié des entreprises de transports publics ont l'intention de limiter leur acceptation.

CHANGEMENT PRÉVU CONCERNANT L'ACCEPTATION DES ESPÈCES

Base: 768 entreprises

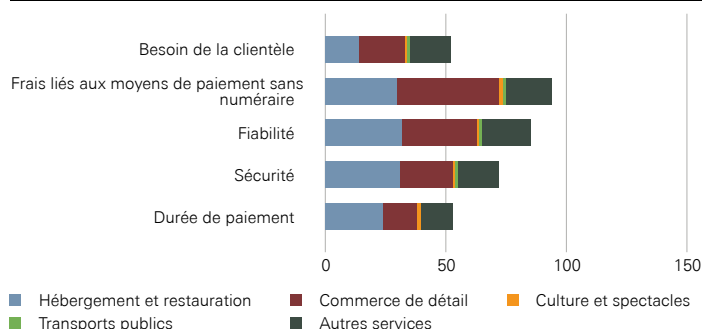


Dans votre entreprise, l'acceptation des espèces va-t-elle changer au cours des prochaines années?

Le plus fréquemment, les entreprises planifient un développement de l'acceptation des espèces à cause des coûts occasionnés par les paiements sans numéraire. L'ampleur des efforts requis pour l'accès au numéraire et le retour des espèces est, au contraire, la principale raison pour laquelle elles limitent l'acceptation de l'argent liquide.

RAISONS JUSTIFIANT LE DÉVELOPPEMENT PRÉVU DE L'ACCEPTATION DES ESPÈCES

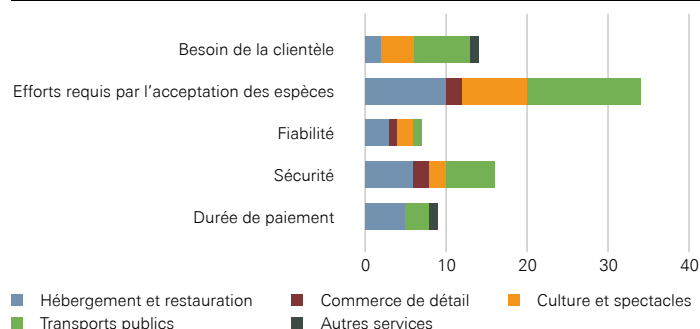
Base: 151 entreprises, nombre de réponses, plusieurs réponses possibles



Pour quelles raisons un développement est-il prévu?

RAISONS JUSTIFIANT LA LIMITATION PRÉVUE DANS L'ACCEPTATION DES ESPÈCES

Base: 40 entreprises, nombre de réponses, plusieurs réponses possibles



Pour quelles raisons une limitation est-elle prévue?

ANNEXE: CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Conformément à la loi sur la Banque nationale, la BNS a notamment pour mandat d'assurer l'approvisionnement de la Suisse en numéraire. Des connaissances approfondies sur l'acceptation des espèces et les besoins des entreprises en matière de numéraire l'aident dans cette tâche. L'enquête sur l'acceptation des espèces aux points de vente physiques permet d'identifier suffisamment tôt les changements et de mieux comprendre les besoins des entreprises concernant l'acceptation du numéraire.

Cette enquête vise les principaux fournisseurs de biens et de services de consommation courante. Pour ce faire, les entreprises dans les branches sélectionnées¹ détenant les plus grosses parts de marché ont été invitées à participer. Sur les quelque 100 entreprises contactées, 67% ont pris part à l'enquête, qui, de ce fait, couvre une proportion importante des branches prises en considération. Pour favoriser la participation d'entreprises de petite taille, l'enquête a également été envoyée aux membres de diverses associations professionnelles des branches de la consommation courante. Environ 700 entreprises y ont pris part par ce canal.

¹ Parmi les principales branches consultées figurent les transports publics, les détaillants (alimentaires et non alimentaires), l'hébergement et la restauration, la culture et les spectacles, d'autres services (par exemple les coiffeurs et les dentistes) et l'administration publique.